



Le 24 mars 2026

Le Maire,

à

Mesdames et Messieurs

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le :

Lundi 30 mars 2026

A 20h30

Salle du Conseil municipal

Ordre du jour :

↳ Joint en annexe

Je vous prie de recevoir l'assurance de mes sincères salutations.

Benjamin COUTON

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2026 ORDRE DU JOUR

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Détermination des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 2) Election des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 3) Création et composition des commissions municipales
- 4) Election des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)
- 5) Désignation d'un référent déontologue
- 6) Désignation du correspondant défense
- 7) Désignation des délégués dans les associations : Conseil d'administration du centre socioculturel de la Comberie
- 8) Désignation des délégués dans les associations : Conseil d'administration de l'Office du Mouvement Sportif, des Fêtes et Loisirs (OMSFEL)
- 9) Désignation des délégués dans les associations : Conseil d'administration de la crèche La Ribambelle
- 10) Désignation des délégués dans les associations : Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine (AFIPADE)
- 11) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs : Syndicat énergie Vienne
- 12) Désignation des délégués pour siéger au sein du Conseil d'administration des écoles privées de Salvart et de l'Eau vive
- 13) Désignation des délégués communaux à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté urbaine
- 14) Désignation d'un délégué communal pour siéger au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Grand Poitiers Communauté urbaine
- 15) Désignation du délégué communal au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales
- 16) Conseil en énergie partagé de Grand Poitiers (CEP). Désignation des référents communaux

FINANCES

- 17) Information aux conseillers municipaux : état récapitulatif des indemnités versées en 2025
- 18) Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal préambule
Page 1

Benjamin COUTON : « Bon les retardataires ayant toujours tort, je vous propose qu'on commence ! Je vais d'abord procéder à l'appel des présences et donner les personnes qui ont donné pouvoir. Donc :

- Etienne FRAPPIER
- Lucie AUGÉAI est absente
- Guillaume GIRARD présent
- Laurence MANOIR a donné pouvoir à Agnès NOSSENT
- Jean-Denys BLOT
- Agnès NOSSENT
- Sébastien LEONARD est absent et a donné pouvoir à Etienne FRAPPIER
- Roger N'GUIAMBO
- Catherine TEXERAULT
- Jean-Luc CAÏLA est absent
- Maryline MAXANT
- Jean-Philippe LALLEMAND est absent
- Francis GAILLARD
- Marie-Claude CÉRÉ
- Sylvie PFEIFFER
- Josiane PRONO
- Valérie POHU
- Luc TARAMINI est absent
- Nawal BARACHE est en revanche bien ici
- Mike CHAPPELLIER est ici
- Lison SYLVESTRE également
- Monsieur Jean-Marc MAZIERE aussi
- Madame Martine AUVRAY donne pouvoir à Sandrine CHAIGNEAU
- Monsieur Didier VILLEMAINE est présent
- Laurent SOURISSEAU également
- Sandrine CHAIGNEAU aussi
- Séverine POTIRON aussi
- Et enfin Nicolas ZURICH

Et bien parfait... le quorum est atteint et...

[arrivée de Jean-Luc CAÏLA, Jean-Philippe LALLEMAND, Luc TARAMINI et Lucie AUGÉAI] et on ajoute les arrivées donc Jean-Luc CAÏLA, Jean-Philippe LALLEMAND, Luc TARAMINI et Lucie AUGÉAI.

Donc le quorum est a fortiori atteint avec les retardataires

On peut désigner un secrétaire de séance.... Guillaume ? OK ? bon c'est noté

Maintenant, je vais faire approuver le procès-verbal de la séance précédente en date du 21 mars. Est-ce qu'il y a des observations particulières ? Non ? Donc pas de modification ? Qui vote contre le procès-verbal de la séance précédente ? Qui s'abstient ?... Il est donc adopté.

Juste avant de commencer l'ordre du jour, je voulais proposer à Monsieur MAZIERE de prendre la parole parce que je n'ai pas vu que vous vouliez la prendre lors de la séance précédente. Je vous la laisse comme si nous étions encore au premier Conseil municipal et avec mes excuses !

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal préambule
Page 2

Jean-Marc MAZIERE : merci Benjamin. Du coup j'ai un peu retravaillé mon intervention puisque ce n'est plus la même journée. Donc déjà, bonsoir à toutes et tous, je tenais à remercier tous les électeurs de la commune et également nos électeurs à nous-mêmes puisque la victoire était relativement proche.

Je tenais à te féliciter Benjamin... Félicitations à notre nouveau Maire ! Donc là, bon, on se projette un peu sur samedi dernier, et surtout à tous les nouveaux élus. Je voulais ajouter que compte tenu du score très serré, nous espérons qu'il soit tenu compte de l'opposition et de son programme. En effet, dans l'intervention de Roger, et de toi-même, vous avez parlé de situation majoritaire. C'est vrai, elle l'est, mais de très faible niveau. Et de mise en place de votre programme. Mais de par le score, je pense que les Mignanxois et les Mignanxoises attendent de nous de faire un pas de chaque côté, un petit pas en avant et de travailler ensemble, pour le bien être de toutes et tous, pour notre commune. En ce qui nous concerne, l'opposition, nous serons pleinement engagés pour défendre l'intérêt des Mignanxoises et des Mignanxois avec un esprit constructif, mais aussi attentif, ferme et exigeant pour chaque décision prise pour notre commune. Maintenant, je dirais que « allez, y a plus qu'à y aller, au travail ! ». Merci Benjamin.

Benjamin COUTON : merci beaucoup. Donc sur ces mots, je passe à la première délibération enfin la première c'était l'adoption du PV de la séance précédente... Mais juste avant, vous dire que les délibérations visent pour la majorité à des désignations dans les organismes etc. ça va être assez long, certaines sont assez longues. Donc je vais vous proposer, comme on les a toutes et tous reçues en amont, d'essayer d'être un peu plus rapide et de ne pas de lire de façon exhaustive le code général des collectivités territoriales pour que nous puissions avoir une soirée un peu plus courte. Par contre, si vous voyez que je vais un peu trop vite sur des éléments, sur des délibérations, sur des organismes, n'hésitez pas à lever la main pour prendre la parole, me le dire et me demander de préciser les choses.

Du coup, il y a une autre délibération qui concerne les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

Séance du
30 mars 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

20260330_DV_00

Rapporteur : Monsieur le Maire

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026, portant délégation à Madame la Maire pour la durée de son mandat, le tableau ci-joint récapitule l'ensemble des décisions prises depuis celles présentées lors de la dernière séance du Conseil municipal, soit le 5 mars 2026.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent : 0

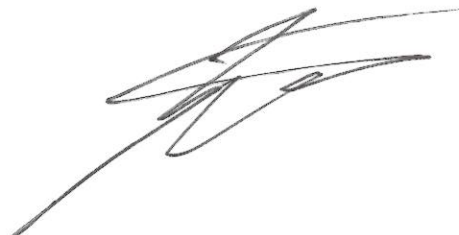
Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

Mis en ligne le :
1 avril 2026



N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20260227_DM_103		27/02/2026	Concession 1036 columbarium 4 - case 16 - 10 ans	Mme DUBOIS Marie-Madeleine	+ 341
20260302_DM_104	49/32	02/03/2026	Equipe pour Poste de secours (secouristes et matériel) pour le vide grenier de Limbre du 29/03/2026	Croix-Rouge Française	265,00 €
20260303_DM_105	19/18	03/03/2026	réassort fournitures administratives	Verrier Majuscule	130,07 €
20260303_DM_106	19/19	03/03/2026	Mise en œuvre solution gestion des convocations des assemblées	Agence des Territoires de la Vienne	756,00 €
20260305_DM_107	19/20	05/03/2026	2 gerbes + rubans pour cérémonie du 19 mars	ACACIA - Fleurs ô Naturel	118,00 €
20260310_DM_108	19/21	10/03/2026	Carte cadeau départ en retraite d'un agent	Auberge d'Elo	50,00 €
20260310_DM_109	/	10/03/2026	Bail emphytéotique zones humides	Conservatoire d'espaces naturels	1,00 €
20260202_DM_110	290/18	02/02/2026	Evacuation de dépôts sauvage dans St Nicolas	Action Recyclage	473,76 €
20260224_DM_111	290/48	24/02/2026	Achat de poteaux de corner pour le foot	Sporenco	135,90 €
20260224_DM_112	21/05	24/02/2026	Achat de plantations	Verver Export	1 165,68 €
20260226_DM_113	26/25	26/02/2026	Achat de matériel pour tondeuses	Cap Motoculture	241,38 €
20260226_DM_114	26/27	26/02/2026	Achat de matériel pour le tracteur New Holland GD 206 QX	Gonnin Duris	118,56 €
20260227_DM_115	26/28	27/02/2026	Achat de pièces pour les vélos	Intersport Futuroscope Sarl	114,30 €
20260302_DM_116	26/24 - 26/29	02/03/2026	Forfait contrôle et réglage parallélisme pour le véhicule FD 250 SV et achat de pneus pour le véhicule DV 631 LK	Côte Route Poitiers	315,29 €
20260316_DM_117		16/03/2026	concession 1037 emplacement 2m² - n°1184 - 50 ans	Mme DÉSIÉRE Florence	+ 375,82
20260302_DM_118	290/40 - 290/50	02/03/2026	Achat de matériel de plomberie pour l'Ehpad	Legallais	1 127,51 €
20260303_DM_119	21/07	03/03/2026	Achat de végétaux variés	Ripaud Pépinières	1 360,52 €
20260303_DM_120	21/06	03/03/2026	Achat de pièges à chenilles	Truffaut	71,09 €
20260304_DM_121	26/26 - 26/30	04/03/2026	Achat de matériel pour le CTM	Prolians	499,10 €
20260305_DM_122	26/31 - 26/32	05/03/2026	Achat de pièces pour le tracteur tondeuse Grillo GH 582 CH et le véhicule DV 631 LK	AD Talbot 86	351,66 €
20260305_DM_123	290/52 - 290/54	05/03/2026	Achat de quincaillerie pour l'école Schoelcher, l'école maternelle de Limbre, l'Omsfel et les espaces Verts	Leroy Merlin	314,39 €
20260306_DM_124	26/33	06/03/2026	Achat de pièces pour le véhicule 6561 VL 86	C CARREAU AUTOMOBILE	1 220,56 €
20260306_DM_125	290/56	06/03/2026	Achat de matériel de plomberie pour le cimetière	Fransbonhomme	135,56 €
20260309_DM_126	26/34	09/03/2026	Achat de pièces pour le véhicule DE 212 WS	Eric Charbonnier Pneus	195,98 €
20260309_DM_127	26/35	09/03/2026	Achat de matériel pour les Espaces Verts	MDM Motoculture	122,92 €
20260310_DM_128	26/36	10/03/2026	Achat de nettoyeur pour le CTM	Barraut	90,74 €
20260211_DM_129	290/34	11/02/2026	Remplacement d'une vitre dans les WC handicapés de la Comberie	Grassin Vitrage	155,00 €
20260318_DM_130	19/22	18/03/2026	Echarpe maire 1.80 m	Tendances et événements	57,74 €
20260318_DM_131	19/23	18/03/2026	Gerbe de fleur pour décès Bruno DRIGNY, agent municipal	Fleurs ô naturel	60,00 €
20260319_DM_132		19/03/2026	concession 1038 emplacement 2m² - n°1185 - 30 ans	GILLE Jean-Marie	+ 193,48
20260320_DM_133		20/03/2026	Droits de monstration pour exposition salle du conseil	Garriga & Marina Gélinaeu	600,00 €
20260320_DM_134		20/03/2026	versement capital décès - décès Bruno DRIGNY	Florence DESIRE	33 069,72 €
20260320_DM_135	19/24	20/03/2026	Gerbe de fleur pour décès Mireille GILLE, ancienne élue	Fleurs ô naturel	60,00 €

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe compte rendu au titre du L2122-22 du CGGCT

Benjamin COUTON : donc vous avez reçu le tableau, c'est toutes les décisions qui ont prises depuis le 5 mars 2026.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ou des remarques ?... Sinon on prend acte et je passe à la suivante.

Convocation du 24/03/2026

Objet : Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

20260330_DV_01

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

L'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les personnes nommées participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la commune.

Ce nombre est fixé par délibération du Conseil municipal.

Il pourrait ainsi être envisagé de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration (5 membres élus et 5 membres nommés).

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration (5 membres élus et 5 membres nommés),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_01-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 1

Benjamin COUTON : donc là par contre on passe à 5. C'est la seule où il va y avoir une modification. Il est inscrit 6 dans la délibération que vous avez reçue et on passe à 5. L'erreur vient du fait qu'on a considéré que je faisais partie du CCAS sauf que j'y suis de droit et que donc ma place n'est pas comptée. Ça ne change rien pour le reste ni pour le nombre de personne dans la majorité ni dans l'opposition. On passe juste de 6 à 5 et on passe à 10 membres du Conseil d'administration.

Y a-t-il des questions particulières ?

Sinon, qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. On peut passer à la délibération suivante.

20260330_DV_02

Nomenclature Préfecture :
5-7

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Objet : Election des membres du Conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Le Conseil municipal a fixé, par délibération de ce jour à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 5 membres élus par le Conseil municipal et 5 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Si cette élection doit en principe se dérouler au scrutin secret, les dispositions de l'article L 2121-21, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pourraient être mise en œuvre dans l'hypothèse où une seule liste de candidats serait déposée.

Cet alinéa dispose en effet que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, (...) et il en est donné lecture par le Maire ».

En l'espèce, les groupes majoritaires et d'opposition se sont accordés pour ne présenter qu'une liste qui serait composée comme suit :

- Benjamin COUTON,
- Agnès NOSSENT,
- Josiane PRONO,
- Jean-Denys BLOT,
- Laurence MANOIR
- Martine AUVRAY.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte de l'élection des membres élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de Migné-Auxances comme ci-dessus indiqué,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD



Le Maire
Benjamin COUTON



Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 2

Benjamin COUTON : j'en viens tout de suite à la situation qui nous occupe et ce sera le cas à chaque fois. Une seule candidature a été déposée et je peux faire un tout petit mot général mais merci beaucoup à l'opposition d'avoir accepté qu'on ne fasse qu'une candidature. Ça va nous gagner beaucoup de temps pour les nominations !

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée !

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal préambule à la délibération 3

Benjamin COUTON : juste pour vous dire un tout petit mot qui n'est pas inscrit dans la délibération. La dernière fois, on a voté pour avoir 7 adjointes / adjoints. Donc les 7 commissions qui sont présentées correspondent au périmètre des compétences que les 7 adjointes / adjoints vont exercer. De la même manière nous avons une seule liste.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Création et composition des commissions municipales

20260330_DV_03

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

L'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose que « le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. (le cas échéant)

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Enfin, les dispositions de l'article L 2121-21 alinéa 5 prévoient que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, (...) et il en est donné lecture par le Maire ».

Il vous est proposé de créer 7 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- finances – bâtiments - ressources humaines,
- cohésion sociale,
- transition écologique – environnement,
- éducation,
- démocratie,
- solidarités,
- urbanisme – voirie - mobilités.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- créer 7 commissions,
- ne pas procéder au bulletin secret pour la désignation des commissions municipales,
- prendre acte du fait que pour chacune des commissions, une seule liste de candidats a été déposée,
- composer les commissions municipales comme présenté ci-dessous indiqué,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_03-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Composition des commissions municipales

COMMISSION FINANCES – BATIMENTS – RESSOURCES HUMAINES

Périmètre de compétence

Toute question financière et budgétaire, stratégie d'endettement, fiscalité ...

Suivi des opérations de construction : relations avec les maîtres d'œuvre et autres prestataires, suivi des marchés non formalisés...

Politique générale de gestion des ressources humaines, temps de travail dans les services, organisation administrative...

Composition

↳ Benjamin COUTON, **Etienne FRAPPIER**, Marie-Claude CERE, Maryline MAXANT, Valérie POHU, Agnès NOSSENT, Mike CHAPPELLIER, Guillaume GIRARD, Lucie AUGÉAI, Luc TARAMINI, Jean-Marc MAZIERE, Séverine POTIRON et Nicolas ZURICH

COMMISSION COHESION SOCIALE

Périmètre de compétence

Sports / Culture / Vie associative / Sécurité / Patrimoine culturel et religieux

Composition

↳ Benjamin COUTON, **Lucie AUGÉAI**, Catherine TEXERAULT, Jean-Philippe LALLEMAND, Nawal BARACHE, Luc TARAMINI, Sylvie PFEIFFER, Maryline MAXANT, Jean-Luc CAÏLA, Valérie POHU, Jean-Denys BLOT, Sandrine CHAIGNEAU, Nicolas ZURICH et Didier VILLEMAINE

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE- ENVIRONNEMENT

Périmètre de compétence

Milieux naturels/ énergie/ parcs et jardins/ chasse/ biodiversité/ végétalisation/ pollutions / bien-être animal

Composition

↳ Benjamin COUTON, **Guillaume GIRARD**, Sébastien LEONARD, Agnès NOSSENT, Catherine TEXERAULT, Nawal BARACHE, Sylvie PFEIFFER, Maryline MAXANT, Marie-Claude CERE, Etienne FRAPPIER, Roger N'GUIAMBO, Laurent SOURISSEAU, Nicolas ZURICH et Séverine POTIRON

COMMISSION EDUCATION

Périmètre de compétence

Ecoles / Relais Petite Enfance / Crèche / Cuisine centrale (UPC)/ Périscolaire / Conseil Municipal des Jeunes

Composition

↳ Benjamin COUTON, **Laurence MANOIR**, Nawal BARACHE, Lison SYLVESTRE, Etienne FRAPPIER, Luc TARAMINI, Agnès NOSSENT, Lucie AUGÉAI, Sandrine CHAIGNEAU et Martine AUVRAY

Suppléante : Marie-Claude CERE

AR Prefecture

086-218601
Délibération 20250330_DV_030 annexe3-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

COMMISSION DEMOCRATIE

Périmètre de compétence

Démocratie participative / lien avec les quartiers / concertation / consultation / communication

Composition

↳ Benjamin COUTON, **Jean-Denys BLOT** (réfèrent quartier Chardonchamp), Luc TARAMINI, Maryline MAXANT (référente quartier Centre), Sylvie PFEIFFER (référente quartier Limbre / Moulinet), Francis GAILLARD (réfèrent quartier Nanteuil / Rochereaux), Agnès NOSSENT (référente quartier Auxances), Laurence MANOIR (référente quartier Orée / Landes / Coudres / Erable / Porteau), Jean-Marc MAZIERE et Didier VILLEMAINE

COMMISSION SOLIDARITES

Périmètre de compétence

Centre communal d'action sociale / Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) des Fougères / Action sociale/ Logement social / Salubrité / Lutte contre les discriminations

Composition

↳ Benjamin COUTON, **Agnès NOSSENT**, Jean-Denys BLOT, Nawal BARACHE, Maryline MAXANT, Guillaume GIRARD, Roger N'GUIAMBO, Josiane PRONO, Martine AUVRAY et Didier VILLEMAINE

COMMISSION URBANISME- VOIRIE- MOBILITES

Périmètre de compétence

Suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / Chemins ruraux et voirie non communautaire / Suivi de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI Voirie) de Grand Poitiers / Mobilités douces

Composition

↳ Benjamin COUTON, **Sébastien LEONARD**, Mike CHAPPELLIER, Agnès NOSSENT, Guillaume GIRARD, Valérie POHU, Maryline MAXANT, Jean-Luc CAÏLA, Marie-Claude CERE, Etienne FRAPPIER, Séverine POTIRON, Jean-Marc MAZIERE et Laurent SOURISSEAU

AR Prefecture

086-218601
Délibération n° 20250330_DV_030 annexe3-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 3

Benjamin COUTON : je vais donc donner la composition et on votera à la toute fin. Une dernière chose que je peux vous dire avant que l'on procède au vote. Tout ceci a vocation, en tout cas pour nous dans la majorité municipale, à être temporaire, c'est comme ça qu'on lance les choses mais on va faire un vrai travail de réflexion sur comment est-ce qu'on fonctionne, quels sont les groupes de travail, etc... Là, on doit le faire assez rapidement car il faut vite qu'on se mette au travail et qu'on doit décider de tout un tas de choses mais il est possible que dans un Conseil ultérieur, il soit proposé des modifications de périmètre. Donc on vous propose de fonctionner comme ça au moins maintenant, jusqu'à une durée indéterminée mais un jour on risque de vous proposer de modifier. Je tenais à vous le signaler en avance.

Jean-Marc MAZIERE : juste une question. Quand tu parles de groupe de travail, c'est des élus / élues ? ou des élus / élues et de la population ? tu viens de parler des groupes de travail...

Benjamin COUTON : là ? les Commissions dont nous parlons ce soir, c'est uniquement entre élus. S'il n'y pas de question supplémentaire, je vous propose qu'on passe au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Donc elle adoptée.

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

20260330_DV_04

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Quorum : 15

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Considérant que pour une commune de plus de 3.500 habitants, outre le Président, la commission d'appel d'offres est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (le cas échéant),

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres comme ci-dessus indiqué, au poste de titulaire :

- Monsieur Benjamin COUTON,
- Monsieur Etienne FRAPPIER,
- Monsieur Roger N'GUIAMBO,
- Madame Maryline MAXANT,
- Monsieur Guillaume GIRARD,
- Madame Séverine POTIRON.

- de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres comme ci-dessus indiqué au poste de suppléant :

- Monsieur Mike CHAPPELLIER,
- Madame Marie-Claude CERE,
- Monsieur Luc TARAMINI,
- Madame Agnès NOSENT,
- Monsieur Nicolas ZURICH.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_04-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 4

Benjamin COUTON : est-ce que ça appelle des questions particulières ? Qui vote contre ? qui s'abstient ? Elle est adoptée.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

20260330_DV_05

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Objet : Désignation d'un référent déontologue

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-1-1, ainsi que les articles R.1111-1-A et suivants,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1^{er} : Désignation du référent déontologue

L'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Madame Stéphanie PAVAGEAU, Maître de conférences en Droit public à l'Université de Poitiers, a accepté d'être référente déontologue des élus.

Il vous est proposé de désigner Madame Stéphanie PAVAGEAU pour exercer cette mission, jusqu'à la fin du présent mandat.

Elle sera rémunérée par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier conformément à l'arrêté du 2 décembre du 6 décembre susvisé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Article 2 : Modalités de saisine du référent

La référente déontologue peut être saisie par tout élu local de la commune, par un document écrit et motivé, auquel sont annexées les pièces sur lesquelles la saisine se fonde, à l'adresse suivante : Mairie 1 rue du 8 Mai 1945 86440 MIGNE-AUXANCES.

Les saisines de la déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par la référente déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

La référente étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

La référente déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, elle ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_05-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

La référente communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

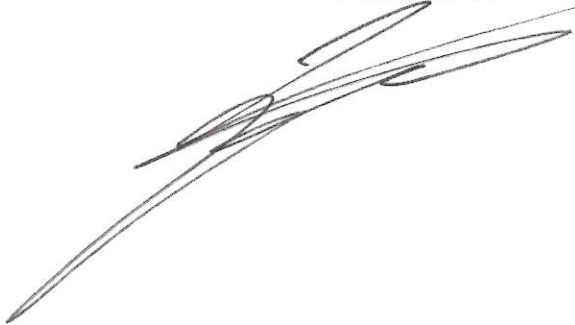
Article 4 : Moyens mis à sa disposition

Ses frais de transports seront remboursés sur justificatifs dans les conditions applicables aux agents de la fonction publique et la ville de Migné-Auxances mettra à sa disposition les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions (bureau, copieur, etc...).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Madame Stéphanie PAVAGEAU, Maître de conférences en droit public à l'Université de Poitiers, comme référente déontologue de la ville de Migné-Auxances pour la durée du mandat du Conseil municipal,
- de fixer la rémunération de Madame Stéphanie PAVAGEAU à hauteur de 80 € par dossier, brut, sous la forme de vacation,
- de préciser qu'elle bénéficiera d'un remboursement de ses frais de transport et d'hébergement, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD



Le Maire
Benjamin COUTON



Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 5

Benjamin COUTON : donc elle est à disposition des élus si on se retrouve dans une situation qui est non conforme à ce qu'on a lu dans la charte de l'élu local. Il y a tout un protocole mais on peut la saisir. Est-ce que ça appelle des questions ?

[inaudible]

Benjamin COUTON : juste une chose que je n'ai pas précisée. En Conseil municipal, pour toute prise de parole, parlez bien dans le micro sinon ce n'est pas enregistré et ce n'est pas dans le procès-verbal final. Merci

Guillaume GIRARD : juste une question de rédaction. La référente c'est Madame Stéphanie PAVAGEAU qui a été choisie. Est-ce qu'on pourrait mettre la référente dans l'ensemble du document s'il vous plait ? merci.

Benjamin COUTON : oui.

Y a-t-il des remarques supplémentaires ? Qui serait contre ? qui s'abstient ? Donc elle est adoptée.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Désignation correspondant défense

20260330_DV_06

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

La circulaire du 26 octobre 2001 prévoit que chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAL Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Madame Valérie POHU en qualité de correspondant défense pour la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_06-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 6

Benjamin COUTON : est-ce que ça appelle des questions particulières ?
Qui est contre ? qui s'abstient ? Donc elle est adoptée.

Convocation du 24/03/2026

Objet : désignation des délégués au Conseil d'administration du centre socioculturel la Comberie

20260330_DV_07

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHÉ Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Les relations financières et techniques avec le centre socioculturel de la Comberie sont actuellement régies par la convention partenariale d'objectifs et de moyens entre la Caisse d'allocations familiales de la Vienne, la commune de Migné-Auxances et le centre socio-culturel la Comberie adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 juin 2025.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de procéder à la désignation de 3 délégués du Conseil municipal au conseil d'administration de l'association des usagers du centre social et socio culturel de la Comberie.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner les représentantes de la commune au Conseil d'administration du centre socioculturel la Comberie comme suit :

- Madame Lucie AUGÉAI,
- Madame Agnès NOSSENT,
- Madame Maryline MAXANT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON



Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 7

Benjamin COUTON : pour vous donner les raisons qui président à ces nominations en particulier, Maryline MAXANT était administratrice au centre socioculturel et a vocation à être l'interlocutrice privilégiée entre mairie et CSC. Agnès NOSSENT a vocation à travailler sur les questions sociales qui sont au cœur des missions du centre socioculturelles. Et dans socioculturel il y a culturel, les questions culturelles relèvent plutôt de Lucie. Donc voilà pourquoi on a choisi ces 3 personnes.
Est-ce que cette délibération appelle des questions particulières ?
Sinon, je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Désignation des délégué(e)s du Conseil municipal au conseil d'administration de l'Office du Mouvement Sportif, des Fêtes et Loisirs (OMSFEL)

20260330_DV_08

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 4 délégués de l'assemblée délibérante pour siéger au Conseil d'administration de l'Office du Mouvement Sportif, des Fêtes et Loisirs (OMSFEL).

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner les représentants au Conseil d'administration de l'OMSFEL :
 - Madame Lucie AUGÉAI,
 - Monsieur Jean-Philippe LALLEMAND,
 - Monsieur Jean-Luc CAÏLA,
 - Monsieur Nicolas ZURICH.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_08-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 8

Benjamin COUTON : je rajoute une toute petite précision. Jean-Philippe LALLEMAND a vocation à beaucoup travailler la question sportive, c'est aussi la raison pour laquelle il figure ici. Lucie AUGÉAL bon la même chose que précédemment et Jean-Luc CAÏLA, dans la mesure où toute la question sportive peut être aussi liée à la prévention, la délinquance etc., on a aussi pensé que c'était pertinent. Voilà donc de notre côté les raisons qui ont présidé à ces choix.

Est-ce que ça appelle des questions particulières ?

Sinon, je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : désignation du représentant au Conseil d'administration de la crèche
La Ribambelle

20260330_DV_09

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) de l'assemblée délibérante pour siéger au conseil d'administration de l'association La Ribambelle qui gère la crèche halte-garderie.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Madame Laurence MANOIR représentante du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Ribambelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_09-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 9

Benjamin COUTON : Laurence MANOIR a vocation à être adjointe sur les questions de l'éducation, de l'enfance, de la petite enfance, c'est elle qui siègerait et ce sera la même chose pour les désignations aux deux conseils d'administration des écoles privées qui arrivent ensuite.
Est-ce que ça appelle des questions particulières ?
Sinon je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Convocation du 24/03/2026

Objet : Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine (AFIPADE)

20260330_DV_10

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

L'AFIPADE est une association de loi 1901, créée en 2011 à l'initiative des bailleurs sociaux de l'ancienne région Poitou-Charentes pour mettre en place un dispositif de "fichiers partagés" de la demande de logement social.

Fonctionnant grâce à l'outil Imhoweb, il permet :

- La création et la mise à jour de la demande de logement en temps réel,
- La dématérialisation des pièces administratives (scannées et jointes au dossier numérique),
- L'enregistrement, la modification et le renouvellement par Internet de la demande,
- La gestion des commissions d'attribution de logements (CAL) et l'enregistrement des décisions de la CAL,
- La conservation de l'historique des interventions sur le dossier, des prospections (positionnement sur un logement à l'étape de l'instruction, avec visite éventuelle, et demandes de pièces complémentaires) et propositions (passage en commission d'attribution de logements) pour chaque demandeur avec enregistrement des refus ; la date et l'identification de la personne morale à l'origine de chaque événement, sont disponibles dans cet historique,
- L'enregistrement du caractère prioritaire de la demande et du ou des contingent(s) de réservation au(x)quel(s) le demandeur est éligible,
- L'enregistrement de la signature du bail après attribution entraînant un archivage de la demande,
- La fiabilisation et le partage de la connaissance de la demande,
- La gestion partagée de la demande.

Le traitement des informations figurant dans le système particulier de traitement automatisé permet notamment :

- De déterminer le cas échéant, le caractère prioritaire de la demande,
- D'identifier les demandeurs dont l'attente a atteint ou dépassé le délai anormalement long fixé par arrêté préfectoral, soit 18 mois dans la Vienne,
- D'identifier les demandeurs auxquels la CAL a attribué un logement sous réserve de refus du ou des candidats précédents et auxquels le logement n'a finalement pas été attribué.

En tant qu'adhérents de l'AFIPADE et/ou utilisateurs de l'outil, Grand Poitiers, ses communes, les administrations déconcentrées de l'Etat dans le département, Action Logement et les bailleurs sociaux du territoire enregistrant les demandes de logement social sur le même outil et partagent les informations sur les demandes, leur traitement, les passages en commissions d'attribution de logements, etc....

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_10-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Tous ces partenaires participent au pilotage de l'outil via les instances de l'association (assemblée générale, conseil d'administration, instance départementale de concertation, groupes de travail divers...).

La commune de Migné-Auxances a adhéré à cette association dès septembre 2011 afin d'être lieu d'enregistrement et avoir un(e) représentant(e) dans les instances de décision de l'association

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il y a donc lieu de désigner un représentant titulaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Agnès NOSSENT déléguée de la commune au sein de l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine (AFIPADE),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON



AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_10-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Délibération 20260330_DV_10 p. 2 / 2

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 10

Benjamin COUTON : Agnès NOSSENT a vocation à être notre adjointe sur la question des solidarités, ça nous semblait important que ce soit elle qui y siège.

Est-ce que cela suscite des questions particulières ?

Sinon je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Convocation du 24/03/2026

Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Syndicat ENERGIES VIENNE

20260330_DV_11

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Quorum : 15

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2023-DCL/BICL-016 en date du 28 décembre 2023, portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Vu les statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025,

Etant rappelé que la collectivité est adhérente du Syndicat ENERGIES VIENNE, Considérant, à la suite des élections municipales et communautaires de 2026, la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la collectivité au sein de la Commission territoriale d'Énergie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant que, conformément aux dispositions du I de l'article L.5211-7 et de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,

Considérant que ces mêmes dispositions prévoient, par dérogation, que le conseil municipal ou communautaire peut décider à l'unanimité de ses membres de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Rappel du rôle du Syndicat ENERGIES VIENNE

Absent : 0

Le Syndicat ENERGIES VIENNE fédère et optimise l'organisation et le développement du service public de l'énergie. Pour remplir ces missions, le Syndicat est à la tête du Groupe Sorégies, entreprises locales d'énergie qui jouent un rôle majeur dans le cadre de l'accélération des transitions énergétiques nécessaires dans les territoires.

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Depuis 2023, le Syndicat ENERGIES VIENNE a engagé la dynamique « Destination neutralité carbone » : viser, avec et pour l'ensemble des collectivités adhérentes, l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Ses principaux programmes portent sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, la performance de l'éclairage public (100% LED), le développement de la mobilité électrique (bornes de recharge), la fourniture d'électricité et de gaz naturel produits localement et à un prix maîtrisé (groupement d'achat).

Principales missions des représentants de la collectivité

- Electeur : peut se porter candidat et vote pour élire les membres du Comité syndical,
- Porte-parole de la collectivité pour les sujets liés à l'énergie et à la transition énergétique : fait remonter les sujets difficiles et les nouveaux besoins,
- Acteur de la politique du Syndicat : participe aux webinaires et séances d'information pour rendre compte aux autres élus des programmes mis en œuvre.

A l'unanimité, le Conseil municipal:

- désigne les représentants de la commune de Migné-Auxances pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE de son territoire :
 - Monsieur Guillaume GIRARD - représentant CTE titulaire
 - Madame Marie-Claude CÉRÉ - représentante CTE suppléant
- prend acte que les représentants devront rendre compte régulièrement au Conseil des décisions et informations provenant du Syndicat ENERGIES VIENNE,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD



Le Maire
Benjamin COUTON



Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 11

Benjamin COUTON : Guillaume GIRARD a vocation à être notre adjoint à la transition écologique donc ça semblait pertinent qu'il y figure et Marie-Claude CÉRÉ a vocation à suivre toutes les questions d'énergie et de transition énergétique en général, donc ça semblait pertinent que ce soient les deux personnes qui y figurent.

Est-ce que ces éléments appellent des questionnements particuliers ?

Sinon je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : désignation des représentants au Conseil d'administration des écoles
privés de Salvert et de l'Eau vive

20260330_DV_12

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) de l'assemblée délibérante aux conseils d'administration des écoles privées sous contrat d'association, sans voix délibérative.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

A la majorité des membres présents et représentés (22 voix pour et 7 abstentions), le Conseil municipal:

- désigne le représentant du Conseil municipal au conseil d'administration des écoles privées comme suit :

- école « l'Eau Vive » : Madame Laurence MANOIR,
- école de Salvert : Madame Laurence MANOIR,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_12-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 12

Benjamin COUTON : je vous l'ai dit tout à l'heure donc je propose de passer aux questions directement si vous en avez.

Nicolas ZURICH : une petite question par rapport à Madame MANOIR qui n'est pas présente aujourd'hui. De par sa situation professionnelle, elle travaille à l'Education Nationale, est-ce que vous pensez que c'est pertinent de la mettre à s'occuper... enfin d'être au niveau du CA de l'Ecole de l'Eau Vive et de Salvert sachant sa position auprès de l'Education Nationale ?

En fait, pour préciser, il y a eu une petite rupture et les écoles privées de Migné-Auxances et c'était dans ce cadre-là, de remettre un dialogue... dans le prochain mandat donc... c'était en fait pour savoir est-ce que Madame MANOIR est la personne qui fallait à ce poste ?

Benjamin COUTON : dans la mesure où Madame MANOIR a vocation à être adjointe à l'éducation, c'est vraiment elle qui va être, entre nous toutes et tous, être le plus en contact avec les parents, les associations de parents d'élèves, tous les organismes extramunicipaux, avec l'Education Nationale, avec les inspecteurs... Enormément de choses ! Donc comme elle aura la plus grande connaissance entre nous toutes et tous, ça nous paraît le plus pertinent que ce soit elle.

Jean-Marc MAZIERE : est-ce qu'il sera possible d'en discuter en commission quand même ? Parce que pour rebondir sur la remarque de Nicolas, il y a aussi une question d'assiduité. C'est-à-dire de présence réelle lors de ces conseils d'administration. Ce qu'on voudrait savoir exactement c'est est-ce qu'il y aura bien une présence réelle parce que d'après certaines informations, il semblerait que ce ne soit pas toujours le cas ? C'est-à-dire que le représentant de la municipalité n'assiste pas toujours à ces réunions. Est-ce qu'on pourra en discuter quand même en commission de ce point précis ?

Benjamin COUTON : on pourra bien évidemment discuter de tout un tas de sujets en commission et là précisément en commission éducation. Dans la mesure où nous ne sommes pas encore membre de ces organismes...enfin il y en a certain c'est le cas depuis quelques minutes, mais il sera toujours temps de voir au fur et à mesure du temps si effectivement il y a de l'absentéisme ou si au contraire il y a une grande assiduité. Donc je vous propose d'en reparler d'ici quelques mois, à partir du moment où il y aura déjà eu des AG, des CA, etc. et où on aura un peu plus de recul s'il y a matière à changer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? ou est-ce qu'on passe au vote ?

Bon, je vous propose qu'on passe au vote. Qui est contre la désignation de Madame Laurence MANOIR aux conseils d'administration de l'école de Salvert et de l'école de l'Eau vive ?

Qui s'abstient ?

[7 abstentions : Jean-Marc MAZIERE, Didier VILLEMAINE, Laurent SOURISSEAU, Sandrine CHAIGNEAU (et le pouvoir de Martine AUVRAY), Séverine POTIRON et Nicolas ZURICH]

Donc elle est adoptée.

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Désignation des délégués communaux à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté urbaine

20260330_DV_13

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Dans le cadre du renouvellement des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de deux représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Cette commission est notamment compétente pour évaluer les charges afférentes aux transferts de compétences qui peuvent intervenir entre la communauté urbaine et les communes adhérentes.

Le règlement de la CLETC prévoit que chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus par l'assemblée délibérante.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

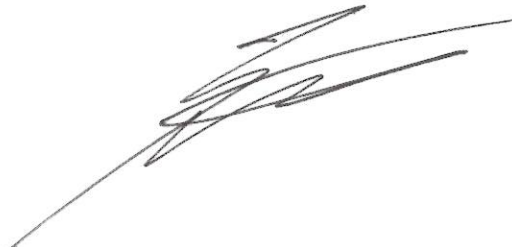
Mis en ligne le :
1 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Etienne FRAPPIER délégué titulaire et Monsieur Sébastien LEONARD délégué suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté urbaine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON



Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 13

Benjamin COUTON : là encore pour vous dire les raisons qui président à notre choix. Dans la mesure où Etienne FRAPPIER a vocation à devenir ou redevenir adjoint finances / bâtiments et qu'il s'agit essentiellement de questions monétaires et financières, ça nous semblait important qu'Etienne FRAPPIER soit notre titulaire et dans la mesure où la plupart des choses qui ont été confiées à Grand Poitiers et qui sont étudiées et travaillées dans la CLETC ce sont des sujets voirie / urbanisme et dans la mesure où Sébastien a vocation à devenir notre adjoint à l'urbanisme, ça nous semblait pertinent que ce soit lui le suppléant.

Est-ce que cela appelle des points particuliers ? Sinon je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc c'est adopté.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Désignation d'un délégué communal pour siéger au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

20260330_DV_14

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Conformément à la Loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (LOPSI) du 17 juillet 2002, la communauté d'agglomération de Poitiers a créé un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en avril 2003.

Présidée par le / la Président(e) de Grand Poitiers, cette instance de coordination en matière de sécurité et de prévention de la délinquance est composée du Préfet et du Procureur de la République (membres de droit), de l'Inspection d'Académie, de la Police Nationale, de la Gendarmerie, du Conseil Général, d'élus de Grand Poitiers et plus globalement des services de l'État, associations et représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance.

Grand Poitiers s'est engagée dans la création de ce CLSPD avec la volonté de l'inscrire dans une véritable démarche de définition d'objectifs et d'élaboration de nouvelles actions en matière de lutte contre la délinquance. La politique de prévention sur le territoire dote ainsi les acteurs concernés d'une indispensable instance de coordination de leurs actions.

Il est prévu que le CLSPD se réunisse en assemblée plénière au moins deux fois par an.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Chaque Maire de la communauté urbaine de Grand Poitiers ou son représentant est alors convié.

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil municipal:

- désigne Monsieur Jean-Luc CAÏLA délégué du Conseil municipal pour siéger au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Grand Poitiers,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_14-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 14

Benjamin COUTON : Monsieur CAÏLA a vocation à devenir notre délégué sur la tranquillité publique, sur la prévention, il nous paraît pertinent que ce soit qui y siège.

Est-ce que cela appelle des questions particulières ? Sinon je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc c'est adopté.



Ville de Migné-Auxances
86440

Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Désignation du délégué communal au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales

20260330_DV_15

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Par délibération en date du 26 janvier 2000, le Conseil municipal a décidé de faire adhérer la commune au Centre National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Cette structure joue le rôle du comité d'entreprise pour le personnel de la commune.

En application de l'article 6 de ses statuts, l'adhésion à l'association s'accompagne notamment de la désignation d'un délégué des élus par l'organe délibérant.

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à
NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à
CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Benjamin COUTON délégué communal au Centre National d'Action Sociale (CNAS),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260330-20260330_DV_15-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 15

Benjamin COUTON : là encore pour vous donner les raisons qui président à ce choix... La partie RH est quelque chose qui devait m'incomber plutôt à moi qu'à des adjointes / adjoints, je vais être amené en temps que Maire à travailler avec l'ensemble des agents contrairement à des adjointes / adjoints qui vont être plus sectorisés, cela me semblait plus pertinent que quelque chose qui touche la totalité des agents, ce soit moi qui siège.

Est-ce que cela appelle des questions particulières ? Sinon je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
30 mars 2026

A 20h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 24/03/2026

Objet : Conseil en énergie partagé de Grand Poitiers (CEP). Désignation des référents communaux.

20260330_DV_16

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSANT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSANT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Avec respectivement 17% de la consommation énergétique du territoire et 12% des émissions de gaz à effet de serre, le secteur tertiaire représente un enjeu important pour la transition énergétique du territoire.

Le Plan climat-air énergie territorial (PCAET) vise une diminution de 11% de ces consommations à l'horizon 2030. Les bâtiments de plus de 1 000m² sont également concernés par l'objectif réglementaire de réduire leurs consommations de 60% d'ici 2050.

Le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP), mis en place par Grand Poitiers depuis 2015, représente donc un levier important pour atteindre ces objectifs, en mettant à disposition des communes l'ingénierie nécessaire pour les accompagner dans leur transition énergétique et répondre aux obligations réglementaires.

En effet, le rôle du CEP est de permettre aux communes bénéficiaires de maîtriser les consommations et productions énergétiques liées à leurs bâtiments.

Le CEP suit une méthodologie ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) mettant en œuvre une comptabilité énergétique permettant le suivi, l'analyse et la réduction des consommations énergétiques. Chaque conseiller-ère dispose d'outils spécifiques pour l'accompagnement des communes : un logiciel de bilan d'analyse, des guides méthodologiques, des formations spécialisées, des retours d'expérience du réseau national, des outils de mesures et de contrôle...

Les missions du CEP se décomposent en plusieurs phases :

- mettre en place une comptabilité énergétique de la commune permettant d'établir le suivi périodique des consommations et la pérennisation des économies, une analyse des dérives permettant de cibler des actions de maîtrise des consommations. Dans ce cadre, Grand Poitiers prévoit d'acquiescer un logiciel permettant de faciliter l'exploitation des données de consommation énergétique des communes
- sur la base de ce diagnostic, élaborer et hiérarchiser des préconisations d'améliorations, avec ou sans investissements
- accompagner des projets communaux sur le long terme : aide à la préparation des investissements de rénovation et de construction (cahier des charges, aides financières, programmation technique et financière.)
- informer, sensibiliser et former les élus et les services communaux : veille technique et réglementaire, réunions d'information, formations techniques, mise à disposition de ressources.

AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_16-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Le CEP peut aussi recourir à des partenaires externes afin de permettre aux communes de bénéficier de soutiens techniques et financiers.

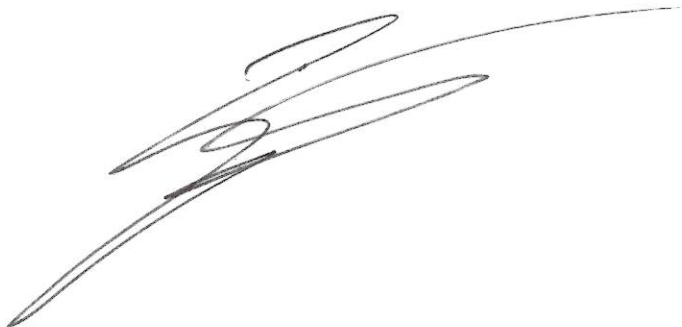
Sur les 39 communes du territoire (hors Poitiers), 32 ont déjà signé la convention d'accompagnement et 31 sont épaulées dans la campagne d'audits énergétiques du Syndicat Energies Vienne.

La commune adhère à ce service depuis de nombreuses années et compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un référent politique et un référent technico-administratif.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de désigner Madame Marie-Claude CÉRÉ représentante politique et Monsieur Georges MILORD, Directeur des services techniques, référent technico-administratif du Conseil énergie partagé de Grand Poitiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD



Le Maire
Benjamin COUTON



Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 16

Benjamin COUTON : Marie-Claude CÉRÉ, je le renouvelle, elle a vocation à travailler sur des sujets de transition énergétique pour la commune, c'est pour ça que nous avons fait ce choix et pour Monsieur Georges MILORD, les choses s'imposent un peu d'elles-mêmes, il est Directeur des Services Techniques. Est-ce que cela appelle des éléments particuliers ? Sinon je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

Convocation du 24/03/2026

Objet : Information aux conseillers municipaux : état récapitulatif des indemnités versées en 2025

20260330_DV_17

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMARINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Absent : 0

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

La loi n° 2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes les fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute autre société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseiller municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

La même obligation est appliquée aux EPCI (L5211-12-1), aux départements (L3123-19-2-1) et aux régions (L4135-19-2-1).

En matière de transparence, les communes publieront donc désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur Conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, société publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

Conformément à cet article, la liste des montants bruts des indemnités perçues au titre de l'année 2025 par les élus siégeant au Conseil municipal, est présentée ci-après :

IDENTITE ELU(E)S	Montant brut annuel indemnités 2025
JARDIN Florence	19 730,52 €
MAINARD Philippe	9 125,40 €
COUDERC Isabelle	9 125,40 €
JUIN Daniel	9 125,40 €
MANOIR Laurence	9 125,40 €
LHERAHOUX Michel	9 125,40 €
NOSSENT Agnès	9 125,40 €
FRAPPIER Etienne	9 125,40 €
LEONARD Sébastien	5 919,12 €
POHU Valérie	2 959,56 €
CAÏLA Jean-Luc	2 959,56 €

En 2025, Laurence MANOIR a perçu 35 € et Etienne FRAPPIER 70 € au titre des frais de transport en commun engagés dans le cadre de la visite de l'Assemblée nationale avec le Conseil communal des jeunes.

Par ailleurs, un remboursement de frais de transport en commun d'un montant de 107,60 € a été accordé à Sébastien LEONARD dans le cadre du déplacement en Allemagne d'une délégation de la commune et du Comité de jumelage.

Mention RGPD :

L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles gérées par la ville de Migné-Auxances en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte des informations relatives à l'état récapitulatif des indemnités versées en 2025,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON



AR Prefecture

086-218601581-20260401-20260330_DV_17-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 17

Benjamin COUTON : il y a une petite modification, c'est inscrit 2024 alors que la délibération parle d'un état récapitulatif... Il y a une coquille dans la délibération, c'est bien les éléments perçus en 2025. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Il n'y a pas besoin de vote.

Sandrine CHAIGNEAU : bonsoir. Juste une petite question. Sur le tableau, on a vu qu'il y avait des inégalités au niveau des indemnités. Est-ce que vous pouvez nous expliquer un petit peu ce à quoi c'est du ?

Etienne FRAPPIER : bonsoir. Donc les inégalités... Il n'y a pas que des adjoints qui sont mentionnés. Par exemple Sébastien LEONARD qui n'était pas adjoint mais conseiller municipal délégué à l'environnement. Donc il avait une prime assez importante par rapport aux autres délégués parce qu'il avait une commission dont il était vice-président, la commission environnement. Ensuite, il y avait Valérie POHU et Jean-Luc CAÏLA qui étaient conseillers municipaux délégués et qui avaient donc une indemnité différente par rapport à ça. Tout le reste, les 9000 et quelques ce sont les adjoints et le reste c'est Madame la Maire.

Benjamin COUTON : est-ce que ça appelle des observations ou des questions supplémentaires ? Sinon, on peut prendre acte et passer à la suite.

Convocation du 24/03/2026

Objet : approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

20260330_DV_18

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nomenclature Préfecture :
5-3

La nomenclature M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Quorum : 15

Présents : 26

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- N'GUIAMBO Roger
- TEXERAULT Catherine
- CAÏLA Jean-Luc
- MAXANT Maryline
- LALLEMAND Jean-Philippe
- GAILLARD Francis
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- SYLVESTRE Lison
- MAZIERE Jean-Marc
- VILLEMAINE Didier
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- POTIRON Séverine
- ZURICH Nicolas

Annexé à la présentation, ce RBF doit notamment préciser :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels,
- les modalités d'information du Conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce RBF est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte de la Ville et à son logiciel de gestion financière :

- les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- les modalités de gestion des dépenses et recettes
- les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale

Pouvoirs : 3

- MANOIR Laurence à NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien à FRAPPIER Etienne
- AUVRAY Martine à CHAIGNEAU Sandrine

Vu l'article L 5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux métropoles et à toute collectivité ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier,

Vu le CGCT et notamment l'article L 2321-2-27 et suivants concernant les dépenses obligatoires pour les communes et groupements dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants,

Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L 2321-2 du CGCT,

Absent : 0

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le règlement budgétaire et financier joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Secrétaire de séance :
GIRARD Guillaume

Affiché le :
1 avril 2026

Mis en ligne le :
1 avril 2026

Le secrétaire de séance
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON



Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal annexe à la délibération 18

Benjamin COUTON : est-ce que ça suscite des questionnements particuliers ?
Donc il est adopté.

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026
Procès-verbal questions diverses

Benjamin COUTON : j'ai quelques points divers dont je voulais vous parler mais ce sont essentiellement des dates.

Le premier, on n'a pas encore fixé l'horaire, mais je vous invite toutes et tous, majorité comme opposition, je pense vous l'avoir communiqué Monsieur MAZIERE, le lundi dans deux semaines, on aura une commission... j'oublie le titre exact... une commission générale. C'est le rassemblement de l'ensemble des commissions dans la mesure où on doit voter le budget d'ici fin avril et on doit faire une commission avant, il nous semblait comme c'était un sujet important, qui est très transverse et qui concerne tout le monde, il nous semblait important qu'il y ait une commission générale où on traitera essentiellement ces points budgétaires. Donc réservez le dans votre agenda. Il y aura aussi les subventions... On vous communiquera l'horaire... Réservez votre soirée si vous le pouvez... on va essayer de vite vous dire l'horaire. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est le Conseil municipal suivant, théoriquement aura lieu le 27 avril. Là encore on n'a pas l'horaire mais cette fois ce sera le vote du budget. On vous communiquera l'horaire quand on l'aura. A fortiori réservez votre agenda.

Troisième chose que je voulais vous dire pour les dates... vous l'avez sans doute reçue, Madame MOREAU a du vous le faire suivre à toutes et à tous, nous sommes invités... Il va y avoir un espèce de séminaire de tous les élus de la Vienne, à l'initiative du département, de l'association des maires de France... c'est ouvert à tout le monde, il y aura tout un tas d'autres élus du territoire, probablement plein d'information... Il y aura des choses intéressantes à y faire. C'est à l'Arena du Futuroscope si je ne me trompe pas, ce doit être le 30 mai de 8h30 à 17h. Donc si ça vous intéresse, n'hésitez pas à le réserver pour vous rendre disponible, quelque soit votre situation, c'est un samedi. C'est dans assez longtemps mais je vous le dis quand même.

Une dernière chose, je profite que vous soyez toutes et tous là, on va collectivement tous avoir besoin trouver des temps de réunion, etc. Moi, j'ai commencé, j'ai récupéré mon ordinateur et mes accès aujourd'hui et j'ai pu partager mon agenda avec Madame MOREAU. Si vous pouvez, on en discutera, mais identifier des moments où vous pouvez vous rendre disponible pour vous rendre en mairie pour faire des réunions, et que ce soit partageable avec les services, ça nous facilitera les choses pour qu'ils et elles puissent identifier des temps de réunion, des temps de travail... Essayez d'identifier des plages horaires qui ne vous poseront pas trop de difficultés et quand vous aurez accès, normalement sous assez peu de temps, à vos boîtes mails, à vos agendas, n'hésitez pas à les partager avec les services pour qu'on puisse trouver des moments pour travailler.

Une fois que je vous ai dit ça, je crois que j'ai dit l'essentiel de ce que j'avais à dire en point divers. Peut être qu'il y en a d'autres ? et bien s'il n'y en a pas d'autres ?

Mes excuses... merci Monsieur HAMELIN, il y a un repas demain à l'UPC... je ne sais plus si c'est avec l'ensemble des agents / agentes... tous sont invités. Vous avez dû recevoir une invitation, c'est à 12h15. Merci beaucoup à tous et toutes... Ce n'est pas le Conseil municipal le plus... c'est un peu fastidieux, merci à toutes et tous pour votre patience.

Et dernière chose, vous êtes toutes et tous invités au vernissage de l'exposition GARIGA en mairie le jeudi 9 avril à 18h30.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir,
la séance est levée à 21h40**

Le secrétaire
Guillaume GIRARD

Le Maire
Benjamin COUTON

